RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME PONSDESSERRE OLIVIA
CHEZ MME ARLETTE PONSDESSERRE
36 AV GENERAL DE GAULLE
13160 CHATEAURENARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1316521581088

Référence du document : 22 B3 2435440 62
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
CHEZ MME ARLETTE PONSDESSERRE
36 AV GENERAL DE GAULLE
13160 CHATEAURENARD

Numéro FIP 132 70 21 7104058789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 11/05/2022

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

150,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.

Revenu fiscal de référence : 20 382
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options…) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*
Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*
Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 23/05/2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Salaires	18180			
Autres revenus imposables	7667			
Total des salaires et assimilés [2]	25847			
Déduction 10% ou frais réels	- 5465			
Salaires, pensions, rentes nets	20382			20382
Revenu brut global				**20382**
Revenu imposable				**20382**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				0
REDUCTIONS D'IMPOT [15]	**Montant déclaré**	**Montant retenu**	**Montant réduction**	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	1	1		
Montant de la réduction d'impôt			0	
Dons aux oeuvres	30	30	0	
Total des réductions d'impôt [20]				**- 0**
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû [53]:	0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	- 150
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :	**- 150**
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	150

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25]	**20382**

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
C	T					1			2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2020	16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	3973	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+ 4052	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+ 4114	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2021	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022	= 16253	= 4114